



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 MAI 2014**

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne -Laure - **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT** Gylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume.

Absents excusés : **GALLOIS** Brigitte, pouvoir à BARRAL-JOANNES Anne-Laure - **DUPERRET** Christophe, pouvoir à PERRICHON Marie-Madeleine.

Secrétaire de séance : **CLOT** Bernard.

1 - URBANISME.

L'Etat a rendu un avis défavorable pour le PLU. Des réserves ont été émises concernant les zones à urbaniser, le total des surfaces étant considéré comme trop important au regard des obligations du SCOT Nord-Isère. La principale difficulté concerne cependant les zones du centre du village qui ne sont pas compatibles avec un système d'assainissement déjà saturé et vétuste. Une mise aux normes conséquente est donc obligatoire. Cependant la commune n'est pas maîtresse de la situation car cette compétence appartient au syndicat des eaux.

Le projet de PLU est donc à retravailler. Une contre proposition est en discussion avec l'urbaniste chargé du dossier et la commission urbanisme. Une réunion aura lieu début juin avec les acteurs concernés : urbaniste, commission urbanisme, syndicat des eaux et représentants de l'Etat.

Il n'y aura aucun coût supplémentaire pour les prestations de l'urbaniste mais un financement sera nécessaire pour l'impression du PLU rectifié.

La proposition est émise de passer la durée de validité du PLU de 10 à 13 ans.

Le conseil municipal a jusqu'au premier janvier 2016 pour adopter son projet de PLU.

2 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

Actuellement le débat sur les "assouplissements" de la réforme sur les rythmes scolaires met la municipalité dans une situation inconfortable et pose la question de la pérennité du travail engagé sur l'organisation des activités périscolaires. L'obligation est de fournir trois heures de TAP (Temps Activités Périscolaires). L'organisation du temps scolaire ainsi que celui des activités périscolaires ont été définis par le conseil d'école.

- Organisation des activités périscolaires : certaines sont proposées directement par la municipalité, encadrées par les agents municipaux, et d'autres font l'objet d'interventions extérieures : intervenants de la CAPI, intervenants conventionnés, école de danse, associations, personnes recrutées pour encadrer des activités.

Les activités envisageables sont : théâtre, cirque, musique, expression créative... Ce sont des activités de découverte et non pas pédagogiques. Le programme des activités périscolaires ainsi que les modalités d'organisation dans le temps seront soumis au conseil d'école.

- Le Projet Educatif Territorial Intercommunal : il s'agit d'une démarche entreprise avec des communes environnantes (Eclose, Badinières, Châteauvilain, Sérézin-de-la-Tour). L'objectif est de coordonner et de mutualiser les interventions.

Compte tenu des amendements apportés à la réforme par le ministre, le principe de la poursuite du travail engagé sur les activités périscolaires, et notamment le maintien de leur organisation sur quatre jours, et la poursuite de l'élaboration du Projet Educatif Territorial sont adoptés à l'unanimité.

- La question de la gratuité ou non des activités périscolaires.

Des devis ont été demandés pour évaluer le coût des interventions.

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre des activités périscolaires et de leur coût important, le conseil décide qu'une participation financière sera demandée aux familles.

Vote. 4 voix pour la gratuité, 10 voix pour des activités payantes, 1 abstention.

Le Conseil déterminera ultérieurement le tarif qui ne sera pas supérieur à celui de la garderie.

3 - VOIRIE

Compte rendu de la commission. Dans le cadre du chantier de réfection d'une portion de la Route de S-Victor-de-Cessieu, mené par la CAPI, la pose d'une canalisation de traversée de route ainsi qu'un curage du fossé sont nécessaires. Le coût est estimé à 5 868 euros HT.

Le revêtement de l'impasse des Cigognes est en très mauvais état. Deux solutions étaient envisageables : un revêtement bicouches moins onéreux mais plus fragile dans le temps ou un enrobé, plus onéreux mais plus solide. La proposition de la commission est de réaliser les travaux avec de l'enrobé. Proposition adoptée à l'unanimité.

4 - FINANCES.

- Décision modificative n°1

Après avis du Trésorier, il apparaît nécessaire de modifier certaines affectations budgétaires entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, pour le règlement des dernières factures de la salle des fêtes, il est nécessaire de répartir différemment les sommes prévues au budget d'investissement pour affecter la somme de 21 000 euros sur cette opération.

Enfin, 3000€ sont transférés de l'opération « achat de matériel » vers l'opération voirie.

Ces modifications n'entraînent aucune augmentation des montants globaux du budget 2014.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

- Fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints.

La somme allouée au budget pour les indemnités des élus est la même que pendant le mandat précédent.

Les montants sont

Maire : 912.35€ bruts mensuels.

1° adjoint : 478.98 € bruts mensuels

2°,3° et 4° adjoints : 319.32 € bruts mensuels.

Conseiller municipal délégué : 155.10€ bruts mensuels.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Le Conseil Municipal délègue au maire un certain nombre de compétences afin de faciliter le fonctionnement de la municipalité.

La proposition, portant sur les 24 points prévus par le Code Général des Collectivités Locales, est adoptée à l'unanimité.

6 - ELECTIONS EUROPEENNES.

Un planning pour la tenue du bureau de vote a été établi. Le bureau de vote sera ouvert le 25 mai de 8h à 18h.

7 - CCAS

Alain DOUILLET remplace Anne Laure BARRAL-JOANNES au conseil d'administration.

Les membres extérieurs désignés sont les suivants :

Isabelle SARTIER, Denise BARRAL, Stéphane BOVAGNE, Evelyne VEYET, Hélène PUYPE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

- Désignation d'un correspondant défense. Corinne PAQUIER se propose et est immédiatement désignée à l'unanimité.

- Isère Porte des Alpes : tous les membres du conseil municipal sont délégués et suppléants en fonction de leurs compétences.
 - Commission Communale des impôts directs. L'administration fiscale demande d'établir une liste d'habitants représentant équitablement tous les contribuables de la commune. La liste doit comprendre 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels l'administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants.
- La liste proposée est adoptée à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES.

- Elections européennes. Mise en place des panneaux d'affichage. La campagne débute lundi 12 mai. Une liste a demandé à disposer de la salle du Bon Accueil pour une réunion.
- Les tables et chaises de l'ancienne salle des fêtes seront ramenées dans la salle des fêtes actuelle. Ce matériel sera à disposition des associations et des particuliers qui en feront la demande en mairie.
- Des problèmes de serrures et de fermetures persistent à la salle des fêtes. La mairie a mis en demeure par trois fois la société MIB. Il est de la responsabilité du maître d'œuvre de faire exécuter les travaux de mise en conformité.
- A partir de septembre 2014, la ligne 21 du Ruban passera uniquement sur un système de déclenchement. Cela signifie que les horaires seront fixes mais que les usagers devront solliciter le passage du bus au moins deux heures à l'avance. Une documentation explicative sera distribuée par le Ruban dans les semaines qui viennent.

Le prochain conseil municipal se réunira le vendredi 6 juin à 20h30.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en Juin 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

HORAIRES DU SECRETARIAT : les horaires normaux d'ouverture du secrétariat de mairie reprendront à compter du lundi 19 mai.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Plusieurs chantiers concernant la voirie et les réseaux sont en cours sur la commune. Ils entraînent quelques perturbations de circulation.

▶ Au Grand Verger et au Genevey

Le Syndicat des Eaux de la Région de Biol a entrepris de prolonger les réseaux d'assainissement collectif depuis la salle des fêtes jusqu'au Genevey. Cette extension permettra de raccorder une vingtaine de foyers au Grand Verger et sur le haut du hameau.

Les travaux, prévus initialement pour durer trois semaines, s'étaleront jusqu'au mois de juin, le Syndicat des Eaux ayant décidé de prolonger le collecteur jusqu'à la sortie sud-est du Genevey.

COMMERCE

- Les nouveaux gérants du magasin Vival de Nivolas-Vermelle proposent de tenir un étal d'épicerie et de produits locaux sur la place du village, le samedi après-midi, à partir du samedi 17 mai.

NUISANCES SONORES : Nous vous rappelons que l'utilisation d'appareils tels que tondeuse à gazon ou autres engins de tonte, tronçonneuse et plus généralement d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore peuvent être utilisés de la façon suivante :

- 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 tous les jours ouvrables
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS : Avec l'arrivée de l'été, les fenêtres s'ouvrent pour profiter du soleil et de la chaleur. Nos amis les chiens peuvent perturber la tranquillité voire causer une véritable gêne par endroit. Les propriétaires sont priés de prendre les mesures nécessaires pour régler l'expression de leurs animaux.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATION CULTURELLES

	Date	Événement	Contact
BIENNALE DU CIRQUE CAPI	4/06, 19H	STARFATAL	MAIRIE ☎ 04 74 92 00 42

Associations	Date	Événement	Contact
AINES DES TERRES FROIDES	5 juin	Rencontre bi-hebdomadaire	Jacky Rudigier ☎ 04 74 27 99 21
ARTISTES EN HERBE	24 mai 7 juin 21 juin	Atelier Salle du Bon Accueil 9h00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
L'ENVIE QU'ON SEME	21/05	Salle des fêtes Atelier fleurs et plantes	Magaly ABELLAN ☎ 06 48 76 70 46
GYM DETENTE	22/05 29/05 5/06 12/06	Séance hebdomadaire	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
SOU DES ECOLES	21 juin 2014	Kermesse Salle des fêtes et stade	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
ACCA	21/22 juin	Ball Trap Les Grailles	Philippe Doom ☎ 04 69 31 50 18